

SION, Parking de l'ancien Pénitencier

Vestiges d'époque historique

Fouilles archéologiques 2009-2011 (PP09, PP10, PP11)



Site en cours de fouille. Vue depuis la colline de Valère (2010).

Olivier Paccolat
Marie-Paule Guex
Jean-Christophe Moret

Mai 2018

Tableau chronostratigraphique

16.04.2018

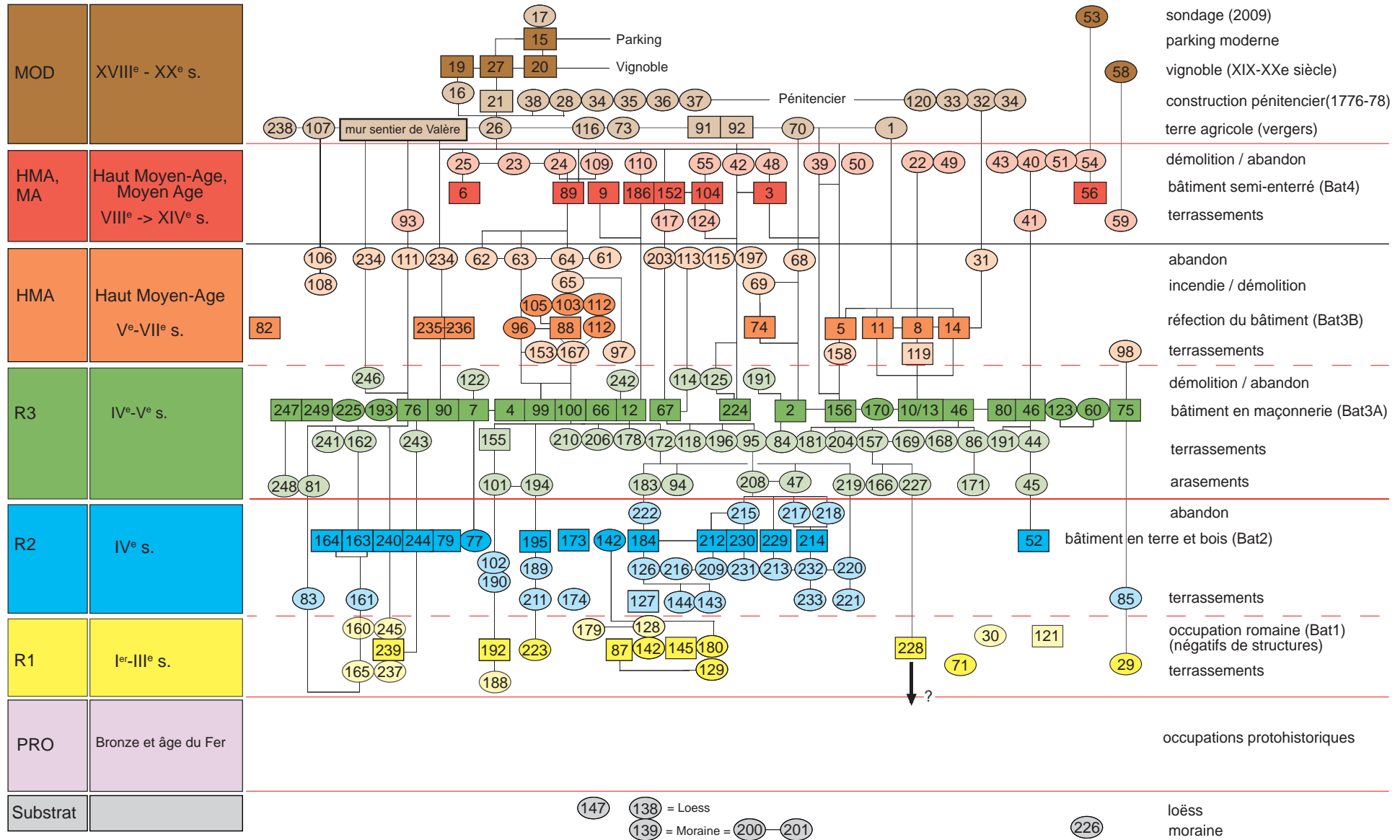


Table des matières

Caractéristiques.....	3
Résumé	4
1. Situation et circonstances de la fouille	5
2. Contexte et déroulement des travaux	5
3. Séquence stratigraphique.....	6
4. Découvertes archéologiques	8
4.1 Phase R1 : négatifs de structures en creux (Bat1), I ^{er} -III ^e siècles.....	9
4.2 Phase R2 : un bâtiment entièrement démantelé (Bat2), IV ^e siècle	9
4.3 Phase R3 : un nouveau bâtiment en maçonnerie (Bat3A), V ^e siècle.....	9
4.4 Phase HMA : réoccupation du bâtiment (Bat3B), V ^e -VII ^e siècles	11
4.5 Phase HMA, MA : bâtiment semi-enterré (Bat4), VIII ^e --> XIV ^e siècle	12
4.6 Phase MOD : viticulture et création du pénitencier	13
5. Mobilier typologique et datation des phases	13
6. Un quartier tardo-antique au sommet de la rue des châteaux ?	14
Illustrations.....	17
Documents annexes :	38
- Liste des unités de terrain	
- Liste des unités de terrain (ARIA)	
- Liste des relevés	
- Liste du mobilier	
- Comptage du mobilier céramique	

Caractéristiques

Commune	: Sion VS
Lieu-dit	: Sion, rue des Châteaux (entre le pénitencier et la place Zermatten).
Chantier	: Parking du pénitencier, parcelle n°330.
Sigles	: PP09, PP10, PP11
Coordonnées	: CNS 1306, 2'594'242/1'120'378, alt. 556 m.
Projet	: Construction d'un parking souterrain.
Surface explorée	: env. 200 m ² .
Intervention	: Sondages : 14 au 20 avril 2009 ; fouilles : 2 avril au 31 mai 2010, 12 au 20 avril 2011.
Equipe de fouille	: Marie-Paule Guex (archéologue responsable), Fabien Maret et Romain Andenmatten (archéologues), Mathieu Gex et Rémy Berger (fouilleurs), Mustafa Gündogdü (ouvrier), Marianne de Morsier Moret (dessinatrice), Maité Rivollat (étudiante stagiaire), Aurélie Lüthi (étudiante).
Mandataire	: Bureau TERA Sàrl, Sion (O. Paccolat).
Topographie	: Claude-Eric Bettex (dessinateur-topographe, Archéologie cantonale).
Coordination	: Archéologie cantonale.

Résumé

Réalisée entre 2009 et 2011, l'intervention sur le parking du Pénitencier a révélé un nouveau site archéologique. Avec les découvertes situées dans la partie orientale de la place Zermatten, il s'agit des premiers vestiges d'un petit quartier d'époque romaine se développant entre les collines de Valère et Tourbillon.

Succédant à une importante séquence pré- et protohistorique, les deux premières phases romaines (R1, R2), aménagées en bordure ouest et directement en contrebas de la place Zermatten, révèlent des constructions en matériaux légers (élévation en terre et bois sur poteaux et sur solins). La première (**R1**) regroupe des installations des II^e-III^e siècles, malheureusement trop arasées (**Bat1**) pour permettre de proposer un plan intelligible et de déterminer s'il s'agit réellement d'un bâtiment ou de structures à ciel ouvert. La seconde (**R2**) correspond à un bâtiment en matériaux légers (**Bat2**) de deux pièces au moins, se développant au nord et à l'est, au-delà de la limite de fouille. Sa construction intervient au début du IV^e siècle. A la fin du siècle, un grand bâtiment en maçonnerie constitué de plusieurs locaux distribués de part et d'autre d'un large couloir (**Bat3A**) est implanté au même emplacement (**R3**). Doté de sols en mortier d'une grande qualité, peints en rouge, cet édifice au plan incomplet semble correspondre à un bâtiment à caractère officiel avec de grandes salles d'apparat et de réception. Il est occupé aux V^e-VI^e siècles (**Bat3B**), comme l'indique le rechapage des sols et l'ajout de murs de refend dans certaines pièces. Il n'est pas impossible que le bâtiment ait été utilisé jusqu'au VII^e, voire au VIII^e siècle (**HMA**). Le Moyen Age (**HMA, MA**) est matérialisé par l'implantation d'un bâtiment semi-enterré sur murs-bahuts (**Bat4**), qui recoupe profondément la démolition de l'ancien bâtiment en maçonnerie. Sa cuvette fossile restera longtemps marquée dans la topographie avant d'être progressivement comblée par sa démolition et des colluvions. L'époque moderne voit le creusement de la partie ouest du terrain pour construire le nouveau pénitencier (en 1910), l'implantation de vignes sur le coteau au cours du XX^e siècle et enfin la transformation de la parcelle en parking au milieu du XX^e siècle.

1. Situation et circonstances de la fouille

Le secteur du « Parking du Pénitencier » se situe à flanc de colline, directement à l'est de la nouvelle prison construite en 1910¹. Propriété de l'Etat, la parcelle a été aplanie et transformée en parking à ciel ouvert au milieu du XX^e siècle, puis mise à la disposition des habitants de la rue des Châteaux pour y garer leurs véhicules. En 2008-2009, le projet de construction d'un parking souterrain a été mis sur pied par les utilisateurs. La parcelle étant classée en zone archéologique, deux tranchées exploratoires à la pelle mécanique ont été creusées en avril 2009 avant les travaux d'excavation. La présence de vestiges antiques d'importance a nécessité une intervention archéologique entre 2010 et 2011.

Le secteur fouillé se situe au sud du sommet de la rue des Châteaux, entre l'escarpement rocheux de la colline de Valère, le pénitencier et deux hauts murs de clôture bordant la rue des Châteaux et l'accès de Valère (Fig. 1 et 2). Sur les gravures et les plans réalisés entre le XVI^e et le XX^e siècle, cette parcelle est exempte de construction. Seul un pré y figure (Fig. 3).

Les fouilles ont révélé la présence d'un important bâtiment d'époque romaine (Bat3) aménagé dans le haut de la pente de l'actuelle rue des Châteaux (Fig. 4, Fig. 5). Avec la mise au jour d'une route et d'un petit bâtiment d'époque romaine dans la partie est de la « place Zermatten » en 2010², il semble que l'on soit en présence d'un quartier romain se développant entre les deux collines. Ces découvertes sont d'importance car aucun vestige romain ou du Haut Moyen Age n'était attesté jusqu'ici sur les collines de Valère et de Tourbillon, à part quelques objets isolés sur le replat du Prélet de Valère³.

2. Contexte et déroulement des travaux

Les deux tranchées exploratoires perpendiculaires ouvertes en 2009 ont une longueur respective de 12 et de 6 m (Fig. 6). Elles ont permis d'observer, à 1,50 m de profondeur, au moins cinq murs maçonnés et deux sols en mortier, accompagnés de mobilier d'époque romaine.

En accord avec l'association des habitants du quartier, l'Archéologie cantonale a opté pour une stratégie d'intervention en deux étapes :

- En 2010, afin de procéder à un premier diagnostic, seule la moitié sud de la parcelle située au pied du rocher a été excavée jusqu'à concurrence de l'apparition des vestiges (zones 1 à 6). Ce travail a été confié au bureau TERA (Sion) qui a effectué un nettoyage fin et l'ouverture de sondages complémentaires pour préciser l'étendue et la qualité de conservation des vestiges. L'excavation à la pelleuse a été effectuée le 2 avril 2010, en collaboration avec le personnel de l'entreprise *Héritier*, à l'œuvre depuis quelques semaines sur le chantier voisin de la place Zermatten. Les vestiges, très nombreux mais passablement arasés (1 à 2 lits de pierres pour les élévations), ont été entièrement dégagés la semaine suivante.

¹ La Chancellerie d'état, construite en 1776-1778 et transformée en pénitencier au début du XIX^e siècle, se situe directement à l'ouest de la nouvelle prison.

² Voir rapport du bureau TERA déposé à l'archéologie cantonale à Sion. Olivier Paccolat, Marie-Paule Guex, Sion, *Place Zermatten (PZ10). Rénovation de la place des Châteaux (parcelle 14761). Fouilles archéologiques (mars-avril 2010)*, Rapport du bureau TERA, Sion, décembre 2010. Rapport déposé à l'archéologie cantonale (Sion).

³ Olivier Paccolat, Marie-Paule Guex, Valère, en Prélet. *Projet « Sion en lumière ». Surveillance et fouilles de tranchées/sondages 2005-2006*. Rapport Préliminaire. Bureau TERA. Janvier 2007. Rapport déposé à l'archéologie cantonale (Sion).

- Dans un deuxième temps, le reste de la parcelle a été dégagé afin de libérer le terrain pour la construction du parking souterrain. Pour compléter les informations et observer les couches plus profondes, des sondages creusés à la main ont également été entrepris.

Les principaux vestiges mis au jour correspondent à un bâtiment romain imposant doté de murs en maçonnerie (**Fig. 7, 8**, Bat3). Il succède à deux autres occupations antérieures d'époque romaine, matérialisées par des structures en creux et des remblais issus de constructions légères en terre et bois. Ces restes diffus arasent une terrasse préhistorique qui n'avait pas pu être appréhendée lors des sondages préliminaires en raison de sa profondeur (plus de 2 m sous le niveau du parking). Les quelques sondages complémentaires effectués⁴ ont confirmé la présence de cet important site préhistorique qui comporte de nombreuses phases d'occupation.

En 2011, le bureau ARIA commence les fouilles des niveaux préhistoriques. De son côté, le bureau TERA effectue une courte intervention pour compléter la documentation de la séquence d'époque romaine et pour vérifier certaines hypothèses formulées l'année précédente. Les vestiges romains sous la rampe d'accès au chantier du côté nord sont explorés lors de cette campagne de fouille.

3. Séquence stratigraphique

La séquence stratigraphique documentée s'étend du substrat rocheux jusqu'à la terre agricole située sous le niveau du parking provisoire de 2010. Presque toutes les périodes sont représentées : pré et protohistoire, époque romaine, Haut Moyen Age, Moyen Age et époque moderne. Cette séquence est décrite de bas en haut, dans l'ordre chronologique du dépôt des couches et des vestiges successifs, en se basant sur les deux coupes de référence est-ouest (coupe A) et nord-sud (coupe B) illustrées (**Fig. 9**). Seules les couches présentes dans les coupes du rapport sont indiquées en gras⁵. Un diagramme de Harris simplifié et colorisé, placé au début du document, permet également de contrôler la position stratigraphique des unités de terrain.

• Séquence tardiglaciaire

Sur le socle rocheux (quartzite), la base de la séquence est constituée par la moraine glaciaire (**139, 200**), des restes éboulés du rocher (**201-**, **Fig. 10**) et des dépôts (**226**, (**Fig. 11**)) résultant de l'érosion du rocher. Une fine couche d'origine éolienne (**138**, loess tardiglaciaire), épaisse d'environ 0,10 m, et une poche de silts (**147**) sont observées localement.

• Séquence pré et protohistorique

Sur ces dépôts naturels, de nombreux niveaux d'occupation et dépôts naturels d'époque pré- et protohistorique forment une accumulation sédimentaire de plus de 1,50 m par endroit⁶. La transition avec la séquence historique est matérialisée par des colluvions et des niveaux de ruissellement d'une épaisseur moyenne variant entre 0,10 et 0,20 m.

⁴ Réalisés au cours d'une semaine d'intervention au début de juin 2010 par une équipe du bureau ARIA sous la direction de F. Mariéthoz.

⁵ Les unités de terrain (couches et structures) suivies de la dénomination « -cp » (exemples : 4-cp7, 27-cp10) sont des numéros attribués par le bureau ARIA et intégrés dans l'étude. Ils font l'objet d'une liste séparée en fin de document.

⁶ Voir rapport du bureau ARIA déposé à l'Archéologie cantonale à Sion. Mariéthoz François, *Sion, Place Zermatten et Parking de l'ancien Pénitencier, Avril 2010-septembre 2012*, Rapport d'activités ARIA, Sion, janvier 2016.

• Séquence romaine

Trois occupations distinctes forment la séquence romaine (**R1, R2, R3**). Toutes comportent des remblais d'installation et sont scellées par des colluvions permettant de les sérier.

- L'occupation R1 (Bat1), installée sur des remblais peu épais (29, **30**, 71, **129**, 165, 237), est recouverte par des colluvions (**128**, 160, **179**) et par les remblais de l'occupation suivante R2 (83, 102, **126**, **143**, 144, 161, 174, **189-190**, 192, 209, 211, 213, 216, 220-221, 231-233)

- L'occupation R2 (Bat2) est séparée de la phase suivante (R3) par des colluvions (215, 217-218, 222) de très faible amplitude (0,05 à 0,10 m) qui ne sont pas attestées sur toute la surface.

- L'occupation R3, constituée par un bâtiment en maçonnerie (Bat3A), est implantée dans d'épais remblais (**44**, **45**, 47, 81, 84, 86, 94, **95**, 101, 118, **123**, **125**, 157, 166, 168-169, **172**, 181, 183, **194**, 196, 206, 208, 210, 219, 241, 243, 248) qui atteignent par endroit 0,40 m d'épaisseur. Sa démolition (114, 191, 242), fortement remaniée par les réaménagements de l'occupation du Haut Moyen Age (HMA), n'est plus perceptible dans les coupes stratigraphiques.

• Séquence du Haut Moyen Age

Le bâtiment en maçonnerie (Bat3B) est toujours utilisé pendant le Haut Moyen Age (HMA). Cette occupation est marquée dans les coupes de terrain par de faibles remblais de terrassement localisés (158, **167**) et par des recharges ou des réfections de sols (**88**, 96, 97, 153) peu épais (0,10 m maximum).

• Séquence du Haut Moyen Age, Moyen Age

Après une période d'abandon matérialisée par de la démolition (**65**, **103**, 105, 112, **197** : 0,10 m d'épaisseur max.) et des colluvions (31, 61-62, **63**, **64**, 68-69, **106**, **108**, 111, 113, 115, 234) atteignant au maximum 0,40 m d'épaisseur, un bâtiment semi-enterrée (Bat4) est implanté dans la ruine de l'édifice en maçonnerie (Bat3B). Lors de sa construction, on a disposé un remblai ne dépassant pas 0,10 m d'épaisseur sous son emprise (93, 117, **124**, **197**), tandis qu'il atteint 0,35 m à l'extérieur et est constitué de débris de schistes (**41**) surmontés d'un sol en terre battue (**104**). Sa démolition (**48**, **54-55**, **109**) comporte, le long du mur nord (M89), des restes d'argile jaune (**24**) provenant de l'effondrement d'une paroi légère en torchis non incendiée. La dépression est ensuite comblée par des colluvions de 1,20 m d'épaisseur (22-23, 25, 39, **40**, **42**, **43**, **49**, **50**, **51**, 59, **110**) indiquant qu'elle est restée marquée un certain temps dans la topographie.

• Séquence moderne et contemporaine

La séquence moderne est représentée par une couche de terre agricole (1, **26**, 70, 73, **107**, 120, 238) ; elle atteint par endroits 1,20 m d'épaisseur et correspond aux vergers visibles sur les gravures et plans du XVIII^e siècle. La construction du nouveau pénitencier en 1910 est visible dans le terrain par une profonde excavation (**18**), comblée par de nombreuses couches de terre (**16**, 32-38, 58). Ce niveau est lui-même percé par une série de dépressions (**19**, **20**, **21**, **27**) liées à la mise en place du vignoble sur le coteau à la fin du XIX^e siècle ou au XX^e siècle. L'aménagement du parking dans la seconde moitié du XX^e siècle, encore existant en 2010, se marque en coupe par des remblais (**15**, 53).

4. Découvertes archéologiques

Les fouilles du « Parking du Pénitencier » ont révélé la présence de 6 phases d'occupation d'époque historique au-dessus de la séquence pré- et protohistorique (R1, R2, R3, HMA, HMA ou MA, MOD) (Fig. 12).

Les deux premières phases romaines sont très arasées. La première est composée de structures légères indéterminées (R1, Bat1), la seconde correspond à un bâtiment en terre et bois (R2, Bat2) dont seules subsistent des négatifs en creux. L'occupation R1 a livré du mobilier du I^{er} siècle dans les remblais d'installation, tandis que le bâtiment Bat2 de la phase R2 est daté du IV^e siècle sur la base du mobilier céramique et par une monnaie de l'empereur Constantin I ou II. A la fin du IV^e siècle (R3), un grand bâtiment en maçonnerie (Bat3A) est construit. Il est constitué de plusieurs locaux aménagés de part et d'autre d'un long couloir. Les pièces sont équipées de sols en mortier à la surface peinte en rouge ; certaines salles sont chauffées. La qualité des constructions et la dimension des pièces (salle d'apparat ou de réception) caractérisent un bâtiment à fonction particulière (public ou officiel). Au début du Haut Moyen Age (HMA), le bâtiment, encore intact, continue d'être occupé (Bat3B). Des réfections et des transformations mineures sont attestées dans les différentes pièces. La date de son abandon définitif demeure inconnue (VII^e-VIII^e s. ?).

Un nouvel édifice semi-enterré (Bat4) est ensuite implanté dans les niveaux comblant les ruines de l'ancien bâtiment. La date de construction et d'utilisation de cet aménagement ne peut être précisée entre la fin du Haut Moyen Age et le Moyen Age (VIII^e-XIV^e s.). Les dernières traces d'occupation sur la parcelle sont de la période moderne et contemporaine (successivement pré, vergers, vignoble et parking).

Période	Phase	Epoque	Occupation
Moderne	MOD	contemporaine (XIX ^e -XX ^e s.)	Vergers, vignoble, pénitencier, parking
Médiévale	HMA,MA	médiévale (VIII ^e -> XIV ^e s.)	Bâtiment semi-enterré (Bat4)
Haut-médiévale	HMA	mérovingienne (Ve-VII ^e s.)	Réoccupation du bâtiment maçonné (Bat3B)
Romaine	R3	Antiquité tardive (V ^e s.)	Bâtiment en maçonnerie (Bat3A)
Romaine	R2	romaine (IV ^e s.)	Bâtiment en terre et bois (Bat2)
Romaine	R1	romaine (I ^{er} -III ^e s.)	Constructions légères? (Bat1)
Pré-protohistoire	PRO	Bronze, âge du Fer	Habitat?

Tableau des principales occupations du site.

4.1 Phase R1 : négatifs de structures en creux (Bat1), I^{er}-III^e siècles

La première phase d'occupation est matérialisée par une quinzaine de structures éparses (Bat1) réparties dans les parties centrales et nord de la surface fouillée (Fig. 13). Il s'agit essentiellement de trous de poteau (5-cp3, 32-cp8, 33-cp10, 87), de piquet (6-cp4, 27-cp10, 40-cp10, 145) et d'une fosse (8-cp11, 11-cp2), repérés en coupe pour la plupart. Deux fossés de drainage de même orientation ont également été mis au jour. Le premier (239), tronqué et rempli de caillasses, est conservé sur une longueur de 1,20 m, tandis qu'il ne reste que l'extrémité sud, également comblée de pierres, du second (228). Les seules structures domestiques attestées sont deux foyers circulaires en cuvette (18-cp7 et 121) d'un diamètre respectif de 0,50 et 0,60 m. Un cailloutis horizontal (192), repéré près de la limite est du chantier, pourrait être un sol empierré (cour ?). En raison du caractère lacunaire des vestiges et des perturbations engendrées par les aménagements postérieurs, aucun plan intelligible ne peut être proposé.

4.2 Phase R2 : un bâtiment entièrement démantelé (Bat2), IV^e siècle

Installée sur un remblai peu épais, l'occupation R2 comprend des structures en creux et des tranchées de récupération des murs d'un bâtiment (Bat2), entièrement démantelé lors de la construction de l'imposant édifice de la phase suivante (Bat3A). La répartition des structures permet toutefois de définir le plan partiel mais cohérent d'un édifice (Bat2) implanté contre le rocher et dont les façades nord et est se situent au-delà de la surface fouillée (Fig. 13).

Les parois du bâtiment, en terre et bois, devaient reposer sur des solins, presque totalement récupérés, mais dont les fossés d'arrachement dessinent le plan de deux locaux de grande dimensions. La pièce sud mesure 8 m sur 4 au minimum. Il ne subsiste de la paroi sud que quelques pierres du solin (52), tandis que la paroi ouest se marque par un fossé (larg. 0,40-0,50 m, prof. 5-10 cm) plus ou moins rectiligne visible sur une longueur de 6,40 m (184). Il correspond à l'arrachement des pierres du solin (Fig. 14). La partie nord du fossé (214), mieux conservée, indique que la paroi récupérée se poursuivait vers le nord au-delà du mur de refend (230) séparant les deux locaux. Un foyer domestique empierré (127) occupe le centre supposé du local sud, tandis que dans la pièce nord trois trous de poteau (4-cp7, 5-cp7, 7-cp7), repérés en coupe le long de la limite orientale de la fouille, pourraient matérialiser une séparation.

A l'ouest du bâtiment, plusieurs trous de poteau (6-cp6, 8-cp6, 163-164, 240) forment un alignement rectiligne qui pourraient suggérer l'existence d'une barrière ou d'un portique de façade (larg. 1,80-2 m), accessible depuis le sud par une entrée ménagée entre la paroi du bâtiment et le poteau 6-cp6, repéré en coupe.

Deux grandes fosses de rejet avec de la faune et du mobilier (244, 6-7-cp13), d'un diamètre respectif de 0,80 et 1,40 m, ont été dégagées à l'ouest de cette limite. Leur fonction première n'a pas pu être précisée. Deux négatifs de drainage remplis de caillasses ont également été repérés (79, 195).

4.3 Phase R3 : un nouveau bâtiment en maçonnerie (Bat3A), V^e siècle

La phase R3 voit la construction d'un imposant corps de bâtiment en maçonnerie (Bat3) dont le plan général comprend quatre locaux de différentes dimensions (C, D, E, F), distribués de part et d'autre d'un large couloir de circulation nord-sud (A) (Fig. 15). Seule une partie de cet édifice a été dégagé (16 sur 14 m). Du côté nord, il doit probablement border le tracé de la voie romaine repérée sous la Place Zermatten lors des fouilles de 2010 et dont la projection indique qu'elle suivait le fond du vallon (Fig. 5). La longueur nord-sud du bâtiment depuis le

rocher serait alors au maximum de 20 m. Du côté ouest, le terrain a été largement décaissé⁷ lors de la construction du pénitencier au début du XX^e siècle. On peut dès lors se demander si le complexe se développait en terrasse dans cette direction. Si tel n'est pas le cas, les locaux C et D forment alors la façade du bâtiment, la pièce C pouvant matérialiser un pavillon d'angle. L'édifice s'étendait certainement sous la place Zermatten. Les dimensions des locaux (**Fig. 16**), le soin accordé à la construction et la position dominante de l'édifice au sommet du vallon entre les deux collines indiquent qu'il s'agit probablement d'un bâtiment à caractère officiel.

Les couloirs de circulation (A, B)

Le couloir nord-sud (**A**), large de 3 m, a été dégagé sur une longueur de 16 m ; il se prolonge vers le nord au-delà de l'emprise fouillée, sans doute jusqu'au tracé de la voie qui remonte le vallon.

Le sol du couloir, qui présente un léger pendage vers le nord (2%), est constitué d'une chape de mortier de 0,10 m d'épaisseur (UT12, **Fig.9** coupe A), coulée sur un radier de pierres posées de chant. La surface du *terrazzo* est soigneusement lissée et peinte en rouge (**Fig. 17**). Au sud, le couloir débouche sur un local de circulation (**B**) perpendiculaire qui longe la paroi du rocher (**Fig. 18**). Ce passage est-ouest, dégagé sur une dizaine de mètres de long, se poursuit vers l'est hors de l'emprise fouillée. Large de 3,60 m à l'ouest, il se réduit progressivement à 2,50 m au niveau de la limite est de la fouille. Aucune trace de chape ou d'aménagement du sol n'est observée à cet endroit⁸ ; la surface du socle rocheux a simplement été entaillée et aplanie pour former une surface de circulation subhorizontale. La paroi rocheuse a également été taillée à la verticale pour faciliter le passage. Il est difficile de déterminer si cet espace de circulation sud était couvert ou à ciel ouvert⁹.

Le fort arasement des murs du bâtiment a fait disparaître tous les seuils d'entrée, empêchant ainsi de déterminer les espaces de circulation entre le couloir et les pièces installées de part et d'autre. Malgré la légère différence d'altitude de 0,30 m entre le couloir et les pièces C et D aménagées à l'ouest, aucune marche n'a été repérée dans leur intérieur.

Les locaux à l'ouest du couloir (C, D)

Deux locaux ont été repérés à l'ouest du couloir. Leurs sols sont plus bas d'une trentaine de centimètres par rapport au reste de l'édifice. Les dimensions des salles, la présence de chauffage et de sols de *terrazzo* soignés, ainsi que l'absence d'aménagements domestiques, signalent des pièces d'apparat ou de réception.

Le local **C**, délimité par les murs M2, M75 et M247, tous chaînés, a une largeur de 6,40 m pour une longueur restituée d'environ 8 m par symétrie à partir du centre des canaux de chauffage en forme de « X » (seuls 5 m ont été dégagés en plan). Il possède un sol en mortier (UT90), lissé en surface mais sans badigeon, reposant sur un radier de pierres ébréchées de 0,15 m d'épaisseur (1 seul lit de pierres). Il est équipé d'un chauffage en sous-sol par canaux, disposés le long des parois (**Fig. 19**) et reliés entre eux par un dispositif en forme de « X » se croisant au centre de la pièce (**Fig. 20**)¹⁰. Les canaux sont recouverts par des dalles juxtaposées (**Fig. 21, 22**) sur lesquelles est disposé le sol en mortier (**Fig. 23**). Les conduits, bordés par des murets de 0,15 m d'épaisseur liés au mortier, ont une largeur de 0,18 m pour une hauteur de 0,30 m (**Fig. 24**). Le local de chauffe n'a pas été retrouvé ; il

⁷ Des remblais modernes comblent cette excavation sur une largeur de 7 à 8 m depuis le mur de clôture oriental de la cour du pénitencier.

⁸ La chape du sol a pu être érodée.

⁹ Il vaudrait la peine d'explorer le ressaut rocheux qui domine la paroi pour voir si l'on trouve des traces d'aménagements.

¹⁰ Deux salles de la villa de Monthey-Marendeux, également datés du V^e siècle, sont équipées d'un chauffage par canaux rayonnants du même type mais avec la forme d'un « Y ». Pierre-Alain Bezat, « Monthey, Marendeux-Cheneau », *Annuaire de la Société Suisse de Préhistoire et d'Archéologie*, 1984, pp. 220-222.

devait se situer probablement du côté ouest, dans la partie détruite par la construction du pénitencier. Une cheminée (0,40 x 0,15 m), dont il ne reste que l'encastrement avec les négatifs de deux colonnes de *tubuli* (249, conduits de chauffage creux en terre cuite), est aménagée dans l'angle nord-est pour assurer le tirage et l'évacuation de la fumée (**Fig. 21, 25**).

De plan rectangulaire (8,40 x 3,60 m) et situé au sud de la pièce C, le local **D** forme l'angle sud-ouest de l'édifice. Il est délimité par les murs M75, M2 et M4 – tous chaînés – et, à l'ouest, par le mur M7, appuyé contre M75. La pièce possède un sol en mortier (chape de 0,10 m d'épaisseur) coulé sur un radier de petites pierres (**Fig. 26**) ; sa surface lissée comporte un badigeon de finition rouge. Le local est tempéré par une banquette chauffante longeant la base de la paroi sud, grâce à un canal rectiligne (larg. 0,25 m, haut. conservée 0,10 m) délimité par des murets maçonnés (**Fig. 18**)¹¹. La structure, arasée au niveau du sol, n'est plus conservée en élévation ; des restes cendres sont observés au fond du canal. L'alimentation en air chaud se faisait probablement depuis l'ouest.

Les locaux à l'est du couloir (E, F)

Deux locaux ont été repérés à l'est du couloir. Le local nord (**E**) est mieux conservé que celui du sud (**F**), en grande partie détruit par l'implantation d'un bâtiment semi-enterré plus tardif (Bat4).

La pièce nord-est (**E**), de dimension inconnue (7 x 2 m dégagés), s'étend au-delà des limites de fouille. Seul son angle sud-ouest a été fouillé en plan. Il est délimité par le mur M67 à l'ouest (**Fig. 27**) et au sud par les restes d'un mur E-W (M224) formant la partition avec la pièce sud-est (**F**). Deux niveaux de sol en mortier superposés, présentant un léger pendage vers l'ouest, sont successivement aménagés. Seul le premier est contemporain du bâtiment (Bat3A). Il n'en reste que le radier (100) constitué de pierres ébréchées (quartzite) inférieures à 0,40 m, disposées sur 2 lits, avec des restes de mortier fusé en surface. Son niveau, situé 0,25 m plus haut que celui du couloir (A), tient compte de la pente naturelle du vallon. Des restes de crépi en *pietra rasa* sont observés sur le parement ouest du mur M67.

La pièce sud-est (**F**) est très mal conservée (5,40 x 2 m restitués). Son emprise peut être déduite à partir d'un tronçon de maçonnerie (M80) formant l'angle sud-ouest, avec un retour à angle droit vers l'est attesté par une pierre de fondation (46), retrouvée en limite est de la fouille. Le sol de ce local n'est pas conservé car détruit par l'excavation postérieure du bâtiment Bat4 (HMA ou MA).

4.4 Phase HMA : réoccupation du bâtiment (Bat3B), V^e-VII^e siècles

Le bâtiment en maçonnerie demeure intact pendant les VI^e-VII^e siècles, moyennant quelques réfections et transformations attestées par les sols et certains murs de refend (**Fig. 28**). La durée de cette occupation (**Bat3B**) est attestée par datation radiocarbone des cendres du foyer 236¹², installé dans l'angle nord-est de la pièce C. Cette fourchette chronologique est comprise entre 432 et 604 après J.-C.

Les transformations et réfections affectent tous les locaux.

- Dans la pièce **E**, la chape du sol d'origine (100) est enlevée et remplacée par un nouveau *terrazzo* (88) coulé sur le radier primitif (99) (voir UT88 coupe B, **Fig. 9**).

¹¹ Un dispositif analogue mais mieux conservé, daté du IV^e siècle, est également attesté dans la villa de Monthey-Marendeux. *Vallesia* 1998, pp. 482-486.

¹² Cendres du foyer 236 = échantillon **PP11** : 1525+/-30 BP, soit 432-604 AD (95,4% probability). OxCal v4.1.5 Bronk Ramsey (2010); r:5 Atmospheric data from Reimer et al (2009).

- Le local **C** est également réutilisé, comme l'indique un rechapage en terre battue (235) du sol en mortier primitif (90) et l'installation d'un petit foyer domestique (236) à même le sol contre le mur M2 (**Fig. 23**). La sole de ce foyer est constituée par une dalle (0,60 x 0,50 m) complètement rubéfiée et délitée par la chaleur. Les importants niveaux de défournement cendreux observés autour du foyer et dans toute la partie nord-est de la salle (feuilletage d'occupation 235) indiquent une longue utilisation de la structure. Dans une phase vraisemblablement d'abandon, un tronçon de fossé de 0,60 m de largeur (82) est creusé dans la partie sud du local, de même qu'une perturbation informe (74) perçant la démolition du bâtiment en maçonnerie et remplie de galets. Il pourrait s'agir de structures drainantes.
- Le local **D** est subdivisé en trois parties par la mise en place de deux murs. Leur construction n'est sans doute pas contemporaine. Dans un premier temps, le mur M8 (larg. 0,60 m), conservé sur une longueur de 1,50 m et une hauteur de 0,15 m (1 lit de pierres à sec) divise la pièce D en deux parties égales (**Fig. 29**). Reposant sur le sol en mortier de l'état précédent, il vient s'appuyer contre le mur M2 du côté est, à l'endroit où l'affaissement du sol primitif est compensé par un remblai. Sa partie occidentale a été détruite par la tranchée exploratoire de 2009. Vraisemblablement dans un second temps, un nouveau mur (M5), orienté obliquement, est installé dans l'angle sud-est du local, directement sur la surface du sol en mortier de la phase précédente (**Fig. 30**). Formé par un alignement de petites pierres disposées sur un seul lit, sa largeur réduite (0,20 m) indique qu'il s'agit vraisemblablement d'un solin supportant une cloison légère en bois ou en clayonnage, afin de transformer l'encoignure de la pièce en espace de rangement. L'extrémité nord de cette cloison devait s'appuyer contre un poteau reposant sur un grand bloc (14) adossé au mur M2. Un autre poteau (diam. 0,18 m) avec une couronne de calage (11) est aménagé contre le mur M2 à 1 m de distance. Ces nouveaux locaux pourraient être des lieux de stockage.
- On ignore si le local **F** est réutilisé à cette époque car sa surface est perturbée par l'implantation du bâtiment semi-enterré plus tardif (Bat4).

4.5 Phase HMA, MA : bâtiment semi-enterré (Bat4), VIII^e --> XIV^e siècle

Après une phase d'abandon matérialisée par des niveaux de démolition recouverts de colluvions, un bâtiment semi-enterré de grande dimension (5,20 x 3,50 m dégagés) est creusé à l'emplacement de l'ancien local E du bâtiment Bat3B (**Fig. 32 à 33**). Il est délimité au nord par un mur (M89) conservé en élévation sur 0,60 m de hauteur (**Fig. 28**) et à l'ouest et au sud par des murs (M3, M6) très arasés dont seul un lit subsiste. Ces maçonneries de pierre sèche (ép. 0,50 m en moyenne) servent probablement de base à une élévation en matériaux légers (en bois ou terre et bois ?), au vu de l'absence de pierres de démolition dans le bâtiment. Les pierres utilisées dans les murs sont des éléments en remploi prélevés dans la démolition du bâtiment romain : du mortier y adhère encore. Ces nouvelles maçonneries sont liées par un limon jaune qui pourrait être un mortier fusé.

L'accès à l'intérieur de la pièce se faisait par une porte de 1,60 m de large ménagée dans la paroi ouest, avec un seuil formé d'une grande dalle de grès schisteux (long. 1,15 m) disposée horizontalement dans le mur M6 (**Fig. 33**). L'altitude de ce seuil indique que le niveau de marche extérieur est celui du couloir du bâtiment Bat3B (12), simplement rechapé par une couche de terre battue verte. Ce sol est plus usé devant l'entrée de l'édifice Bat4 que dans la partie nord du couloir. L'intérieur de la pièce est équipé d'un sol de terre battue (55, 104, **Fig. 9**, coupes A + B.), partiellement conservé contre la base des murs M6 et M89. Un foyer circulaire en cuvette (152, diam. 1 m) est disposé près de l'entrée à égale distance des parois nord et sud.

A l'extérieur du bâtiment, un tronçon de mur nord-sud (9), lié à l'angle sud-ouest mais légèrement divergent de M6, pourrait marquer une seconde pièce ou une annexe aménagée contre le rocher. Deux fosses (186, 44-cp8) ont également été repérés en limite nord de la fouille.

Après l'abandon du bâtiment, sa dépression fossile est demeurée marquée un certain temps dans la topographie, avant d'être progressivement comblée par des matériaux de démolition et des colluvions.

4.6 Phase MOD : viticulture et création du pénitencier

Les colluvions comblant définitivement la cuvette fossile du bâtiment Bat4 sont elles-mêmes surmontées par une épaisse couche de terre végétale uniforme (26, Fig. 9, coupes A + B) matérialisant la présence de vergers à cet emplacement entre le XVI^e et le XIX^e siècle, comme l'indiquent les plans et les gravures de cette époque (Fig. 3). En 1910, la partie ouest de la parcelle est décaissée pour construire le nouveau pénitencier. Les terrassements (18) liés à ces travaux sont visibles dans la coupe A (Fig. 9). Dans le courant du XX^e siècle, le reste de la parcelle est transformé en vigne. Cette extension du vignoble dans le vallon est attestée en coupe par plusieurs grandes fosses (19, 20, 21, 27) témoignant de la pratique traditionnelle de la culture en versannes. La dernière transformation de la parcelle, après abandon des vignes, est l'aménagement d'un parking provisoire dans le courant de la seconde moitié du XX^e siècle ; il est matérialisé par un niveau de tassement et de roulement (15). Ce parking était encore en fonction au début de notre intervention en 2009.

5. Mobilier typologique et datation des phases

Le mobilier a été prélevé par complexe (K) et individualisé par numéro d'ordre (de 1 à n). L'inventaire de l'objet est le suivant : exemple PP10/048-001, PP11/081-037... Il correspond soit à une couche, soit à un regroupement d'objets. Une partie de ce mobilier a été situé en trois dimensions.

La céramique a été déterminée par Marc-André Haldimann et sert de fil conducteur pour la datation des phases (voir Documents annexes, comptage des céramiques). Quelques monnaies fournissent de précieux *termini post quem*, en particulier pour la construction du bâtiment en maçonnerie (Bat3). Une datation ¹⁴C effectuée dans le foyer du local C permet en outre de préciser la période d'abandon de ce même bâtiment.

Phase R1

Le mobilier de la phase R1 contient un grand nombre de céramique pré et protohistorique en position secondaire, déposée lors des excavations pour l'installation des premiers aménagements romains. Les colluvions et /ou remblais (188 et 237) ont livré deux éclats d'une assiette indéterminée en sigillée du sud de la Gaule (TS E), une coupe Drack 21 et un plat Drack 6 en sigillée helvétique (TS D), des panses de cruche ainsi que des pots en céramique culinaire (CCL). A cela s'ajoute un fragment de pot en pierre ollaire (POL) provenant du remplissage d'un fossé (239). Tous ces éléments donnent un *terminus post quem* dans la seconde moitié du I^{er} siècle après J.-C. pour la mise en place des premiers aménagements romains.

Datation : seconde moitié I^{er} s. après J.-C.

Phase R2

Les remblais d'installation (102, 126, 189, 190, 209, 211, 216, 231) de l'occupation R2 ont livré toute une gamme de mobilier céramique datable du III^e siècle, voire du début du IV^e siècle. Les éléments les plus caractéristiques sont des revêtements argileux tel le plat simili Lamb. 32, les mortiers Lamb.45, la cruche Darton 15 et les coupes Lamb. 2/37. L'élément déterminant pour fixer le *terminus post quem* pour la mise en place de l'occupation R2 est une monnaie¹³, trouvée dans les remblais (231), frappée sous l'empereur Constantin I (306-

¹³ Inv. PP11-005.

337 apr. J.-C.) ou son fils Constantin II (337-340). L'occupation R2 n'est donc pas antérieure au IV^e siècle après J.-C.

Datation : IV^e siècle

Phase R3

Les remblais de terrassement pour l'installation de l'occupation R3 (47, 81, 94, 95, 99, 100, 101, 123, 157, 168, 172, 193, 194, 204, 206, 208, 210, 241, 248) ont livré toute une série de céramiques à revêtement argileux (CRA) qui apparaissent dans la seconde moitié du IV^e siècle. On mentionnera en particulier de nombreuses coupes Lamboglia 1/3 qui côtoient des mortiers Lamboglia 45, des coupes Lamboglia 33 ou des assiettes Lamboglia 4/36. Dans l'un des remblais (101), on note la présence d'une amphore africaine de type Key 25 (*spatheion*), bien attestée au V^e siècle. Le *terminus post quem* pour la mise en place de l'occupation R3 est toutefois fourni par une monnaie en bronze¹⁴ de l'empereur Valens (364-378 apr. J.-C.) portant au revers la légende SECVRITAS RESPVBLICAE, trouvé dans le remblai d'installation (194) du sol du couloir central (A). C'est donc à partir de la fin du IV^e siècle que le nouveau complexe est construit. La durée d'utilisation ne peut être précisée : aucun mobilier n'a été retrouvé, les niveaux de marche étant entièrement nettoyés.

Datation : fin IV^e siècle-V^e siècle

Phase HMA

Les remblais (96, 97), la démolition incendiée (63, 65) et les colluvions (62) ont livré un mobilier analogue à celui de la phase précédente. Le seul indice disponible est une datation ¹⁴C effectuée dans les cendres du foyer du local C qui indique le bâtiment était encore en fonction entre 432-604 après J.-C.¹⁵.

Datation : V^e-VII^e siècle.

Phase HMA ou MA

Aucun élément de datation ne permet de préciser la date de construction et d'utilisation du bâtiment Bat4. Sa construction peut survenir entre le VIII^e et le XIV^e siècle.

Datation : VIII^e -> XIV^e siècle.

6. Un quartier tardo-antique au sommet de la rue des châteaux ?

Les découvertes effectuées au sommet de la rue des châteaux sont particulièrement intéressantes par la succession des occupations reconnues (de la préhistoire jusqu'au Haut Moyen Age) et par la mise au jour des premiers vestiges romains sur les collines de Valère et Tourbillon. En effet, à part quelques niveaux diffus avec du mobilier romain découvert sur le replat du Prélet de la colline de Valère¹⁶, aucun vestige d'époque romaine ou du Haut Moyen Age n'était connu jusqu'ici dans ce secteur.

Avec les quelques vestiges mis au jour sur la place Zermatten¹⁷, il semble que l'on soit en présence d'un quartier antique qui se développe entre les deux collines dès la fin du I^{er} siècle après J.-C. et qui va prendre encore plus d'importance avec un imposant édifice érigé en bordure de la place Zermatten vers la fin du IV^e siècle (Bat3). Ces vestiges vont perdurer au moins jusqu'au VII^e siècle avant leur abandon. Quelques décennies ou quelques siècles plus

¹⁴ Inv. PP11-006.

¹⁵ 1525+/-30 BP, calibration à 2 sigma 432-604 AD (95,4% probability).

¹⁶ Olivier Paccolat, Marie-Paule Guex, Valère, en Prélet. *Projet « Sion en lumière ». Surveillance et fouilles de tranchées/sondages 2005-2006*. Rapport Préliminaire. Bureau TERA. Janvier 2007. Rapport déposé à l'archéologie cantonale (Sion).

¹⁷ Olivier Paccolat, Marie-Paule Guex, Sion, Place Zermatten (PZ10). *Rénovation de la place des châteaux (parcelle 14761)*. *Fouilles archéologiques (mars-avril 2010)*. Bureau TERA, Sion, décembre 2010. Rapport déposé à l'archéologie cantonale (Sion).

tard, un édifice semi-enterré (Bat4) est construit au même emplacement dans une partie du bâtiment où les vestiges étaient sans doute encore perceptibles dans la topographie puisque le sol du couloir principal est réutilisé comme zone d'accès au nouveau bâtiment.

Ces découvertes sont d'importance pour la compréhension de l'urbanisme antique de la ville de Sion. En effet, suite aux travaux de François-Olivier Dubuis et Antoine Lugon¹⁸ et grâce aux fouilles récentes menées dans certains secteurs de la ville, l'organisation générale d'époque romaine se dessine peu à peu mais reste néanmoins encore largement méconnue. Ainsi, la ville antique semble se développer au pied et sur les premiers contreforts des collines de Valère et Tourbillon (Fig.34). Cette extension se limite dans un premier temps en contrebas de la place du théâtre (1), cette dernière formant une barre naturelle abritant une éventuelle nécropole avec des tombes à inhumation. L'extension de la ville est attestée en rive droite de la Sionne jusqu'aux thermes de St-Théodule aménagés en limite orientale de la place actuelle de la Planta (2). Ce quartier pourrait constituer le centre public de Sion avec un *forum*, des thermes et une basilique. Le caractère dispersé des découvertes allié à l'absence de fouilles suffisamment étendues occulte toutefois la trame urbaine précise de la ville antique. Aucun plan directeur ne peut ainsi être proposé. En périphérie de la ville, six ou sept établissements sont attestés : ce sont sans doute autant de villas suburbaines. D'autres occupations ont encore été observées plus à l'ouest dans le quartier du Petit-Chasseur. Les fouilles de 2010 et 2011 au sommet de la rue des Châteaux (3) démontrent maintenant l'existence d'un autre quartier s'étendant peut-être entre les deux collines, vers l'est, dès la fin du I^{er} siècle, alors que la colline de Valère semble alors encore vierge de constructions.

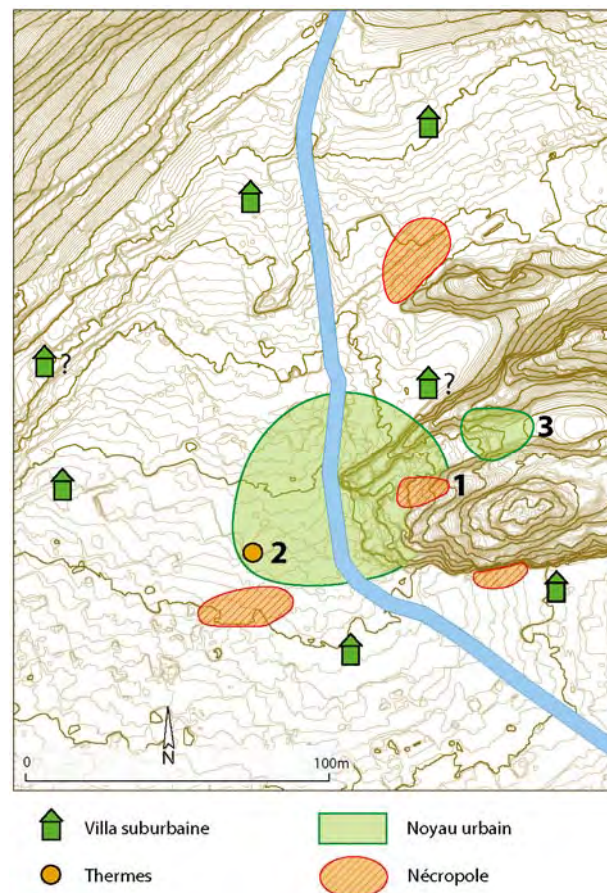


Fig. 34. Sion à l'époque romaine.
Sur la base d'un dessin de C.-E. Bettex (Archéologie Cantonale).

¹⁸ François-Olivier Dubuis et Antoine Lugon, « Sion jusqu'au XII^e siècle. Acquis, questions et perspectives », Vallesia XL, 1985, pp. 1-60.

Dès le 5^e siècle, des changements importants se produisent dans l'organisation de l'agglomération sédunoise (**Fig.35**). Abandonnés, les thermes de St-Théodule (2) sont transformés en basilique funéraire. Dans le secteur de Sous-le-Scex (4), une seconde basilique est érigée au pied du rocher de Valère. L'hypothèse d'un troisième bâtiment religieux au nord de la ville (5), contre le rocher de Tourbillon et à proximité des groupes d'inhumations découverts à Don Bosco, n'est pas à exclure. Relégués selon la tradition antique en dehors de la ville, ces édifices impliquent un noyau urbain considérablement réduit au Haut Moyen Age : il se situe désormais sur la rive gauche de la Sionne. Si l'on suit l'hypothèse de 1985¹⁹, le puissant mur de fortification découvert sous l'église des Jésuites (1) serait une enceinte héritée de la basse Antiquité. Datée des 5^e-6^e siècles, elle se situe en bordure d'une barre rocheuse particulièrement favorable à la mise en place d'une défense. A l'emplacement de la place du Théâtre les auteurs postulent l'existence contemporaine de l'église St-Pierre, proche de l'emplacement de la future résidence des évêques. Dans cette ville haute, les seuls vestiges avérés, hormis le mur de fortification, sont les bâtiments au sommet de la rue des Châteaux et sous la place Zermatten (3) qui font l'objet de ce rapport. Aménagé en bordure d'une terrasse naturelle, l'imposant édifice, doté de vastes salles tempérées, est reconstruit à l'extrême fin du 4^e siècle. Sa position topographique, la monumentalité de son plan et la qualité des sols et des aménagements rendent plausible son caractère officiel.

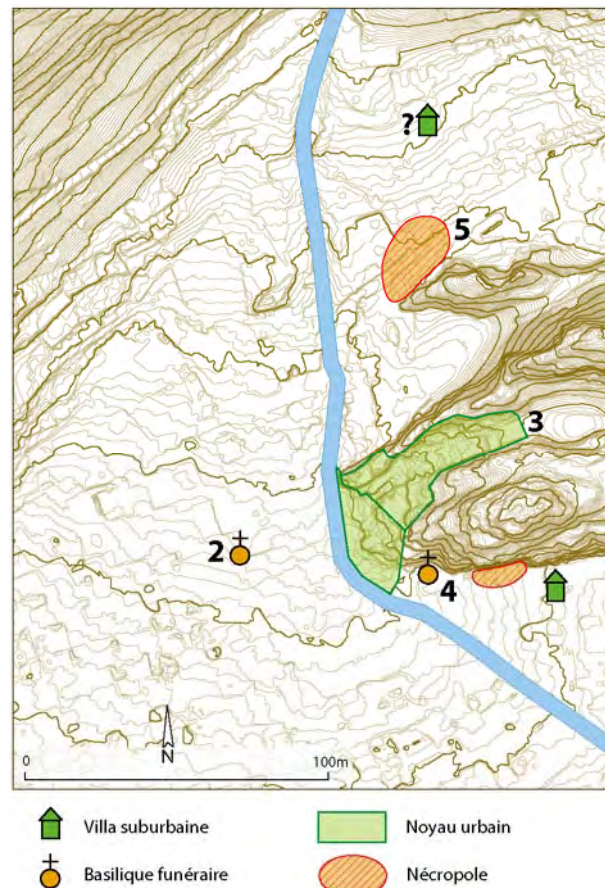


Fig. 35. Sion au Haut Moyen Age.
Sur la base d'un dessin de C.-E. Bettex (Archéologie Cantonale).

¹⁹ *Ibidem*, pp. 42-44.

Illustrations

Crédits iconographiques : bureau TERA sauf mention contraire dans les légendes.
Dessins : Marianne de Morsier Moret, bureau TERA



Fig. 1. Sion, «Parking du Pénitencier». Situation du chantier de fouille en contrebas de la colline de Valère, entre la place Zermatten (à gauche) et le pénitencier (à droite). Vue depuis le nord.

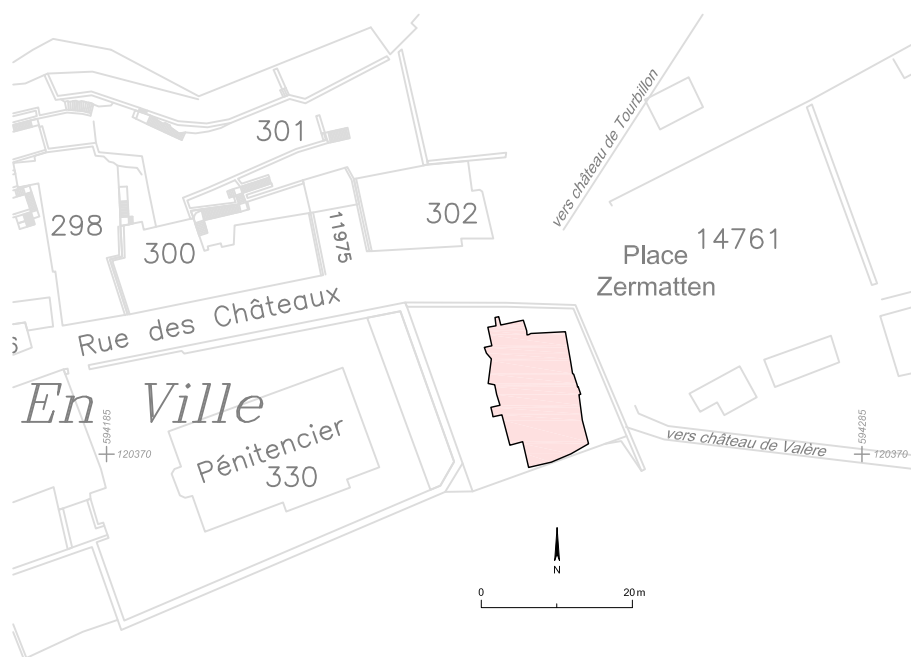


Fig. 2. Sion, «Parking du Pénitencier». Emprise du chantier de fouille au sud de la Rue des Châteaux, entre la place Zermatten et le pénitencier.



Fig. 3. Sion, «Parking du Pénitencier».

Gravure montrant Valère (A), la chapelle de Tous-les-saints (B) et le pré en question (flèche) correspondant à la parcelle fouillée en 2009-2011. Au second plan, l'ancien pénitencier (C) construit en 1776-78, la cité de Sion derrière son enceinte (D) et la colline de Montorge (E). Dessin d'après nature par Lory fils, vers 1827 (tiré de Antoine Gattlen, *L'estampe topographique en Valais, 1548-1850*, Martigny et Viège 1987, Pl. X).



Fig. 4. Sion, «Parking du Pénitencier».

Chantier en cours de fouille. Au premier plan, le couloir nord-sud (A) du bâtiment Bat3A et, au second plan, bâtiment semi-enterré Bat4 du Moyen Âge qui le recoupe. Vue depuis le nord.

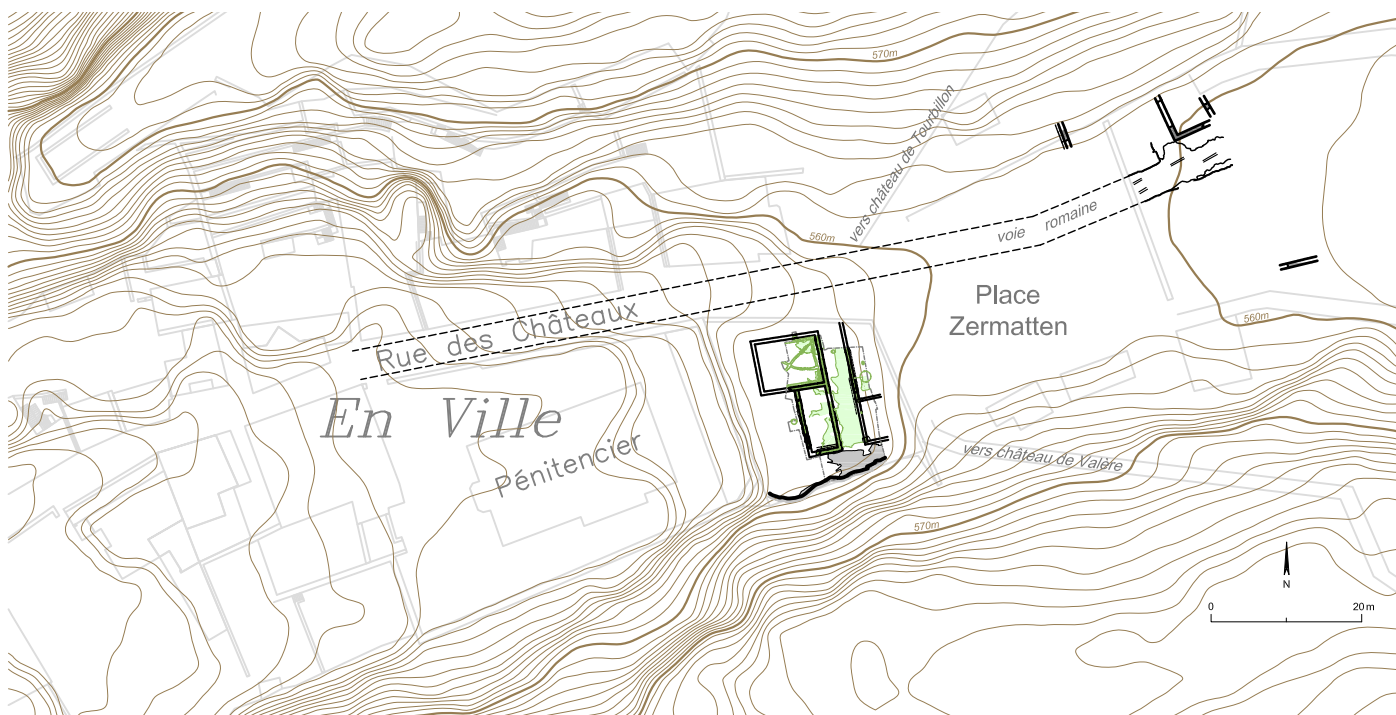


Fig. 5. Sion, «Parking du Pénitencier».

Localisation du chantier du «Parking du Pénitencier» par rapport aux découvertes effectuées dans la partie est de la place Zermatten. Le tracé projeté de la voie antique correspond globalement à celui de la rue des Châteaux actuelle qui passe directement au nord du bâtiment mis au jour.



Fig. 6. Sion, «Parking du Pénitencier».

Découpage du chantier en zones de fouille (zones 1 à 11) et emplacement des tranchées exploratoires de 2009 (trame rouge). En rouge, position des deux coupes de référence illustrées et de celle illustrée en Fig.10 (stg12).



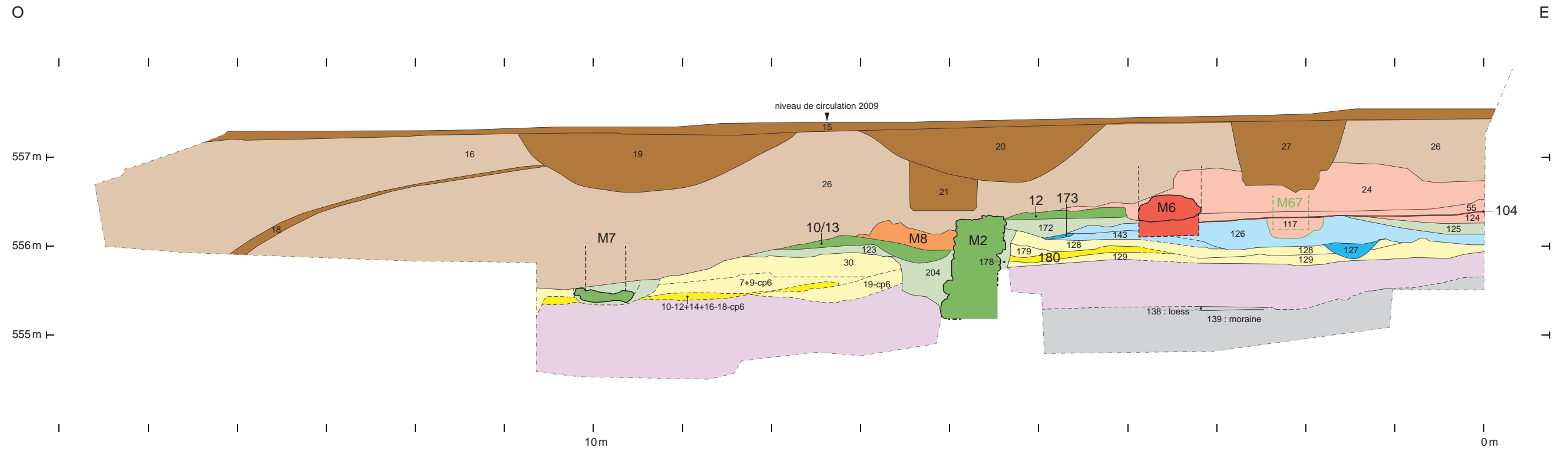
Fig. 7. Sion, «Parking du Pénitencier». Bâtiment Bat3A.
Dégagement du local C et de son système de chauffage par canaux (flèches). Une partie de leur couverture en dalles est encore visible à l'angle sud-est du local. Vue depuis l'ouest.



Fig. 8. Sion, «Parking du Pénitencier».

Plan compilé des vestiges d'époque historique. Les murs du parcellaire moderne sont indiqués en gris et le rocher de la colline de Valère en noir. Au nord, projection du tracé de la voie romaine observée sous la Place Zermatten.

Coupe A, vue nord



Coupe B, vue est

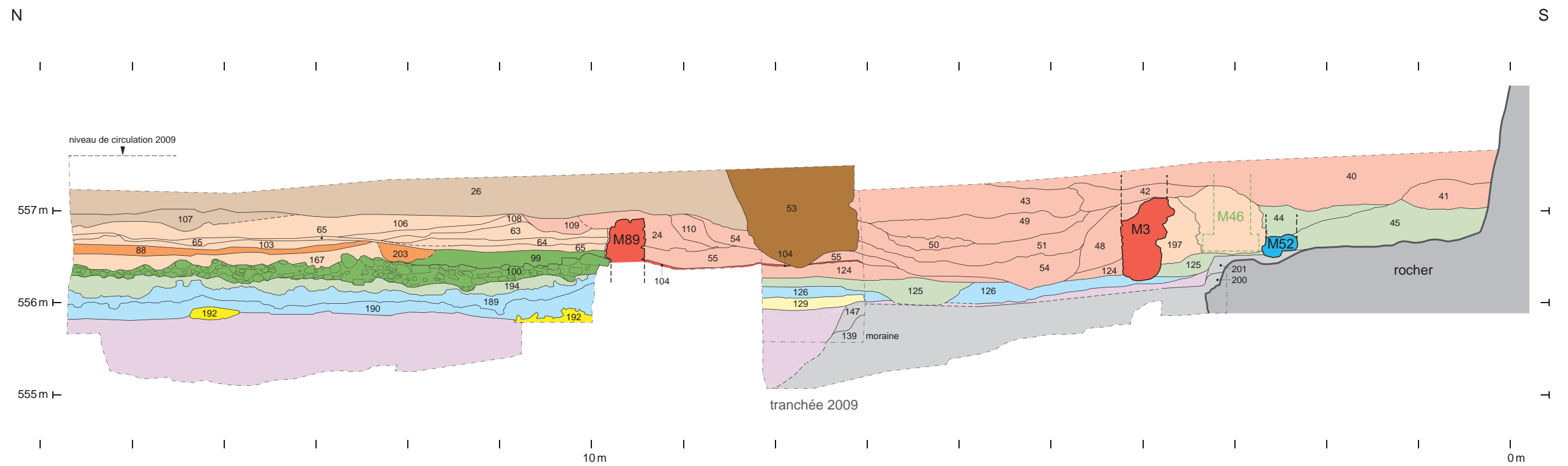


Fig. 9. Sion, «Parking du Pénitencier». Coupes de référence est-ouest (A) et nord-sud (B). La position des deux profils est indiquée sur la figure 6.





Fig. 10. Sion, «Parking du Pénitencier».

Profil est de la coupe stg12 (situation, voir Fig. 6). Au-dessus de la moraine (200) et des restes éboulés du rocher (201), on distingue le dépôt de loëss brun orangé (138), résultant de l'érosion éolienne à la période tardiglaciaire. Ce dépôt fin est lui-même recouvert par des colluvions grossières (226) dans lesquelles sont implantées les structures en creux de la période protohistorique (flèches). Les aménagements de la période historique sont situés au niveau de la surface visible en plan. Vue depuis l'ouest.



Fig. 11. Sion, «Parking du Pénitencier».

Colluvions jaunes olivâtres (226) résultant de la décomposition de la surface du socle rocheux. Au-dessus, le couloir B du Bat3 qui a arasé le rocher, et le local D délimité par les murs M2 et M4. Le solin M5 est une transformation plus tardive de la pièce (HMA). Vue depuis l'ouest.

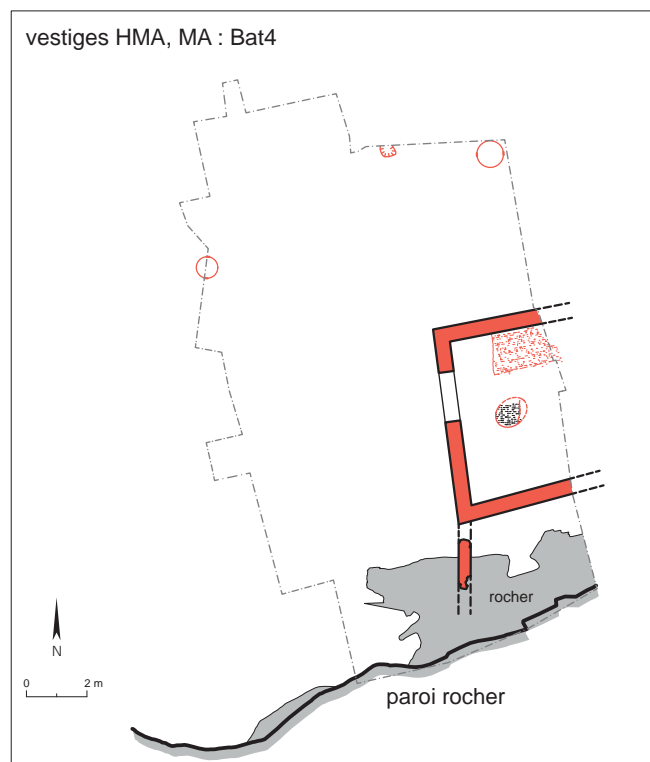
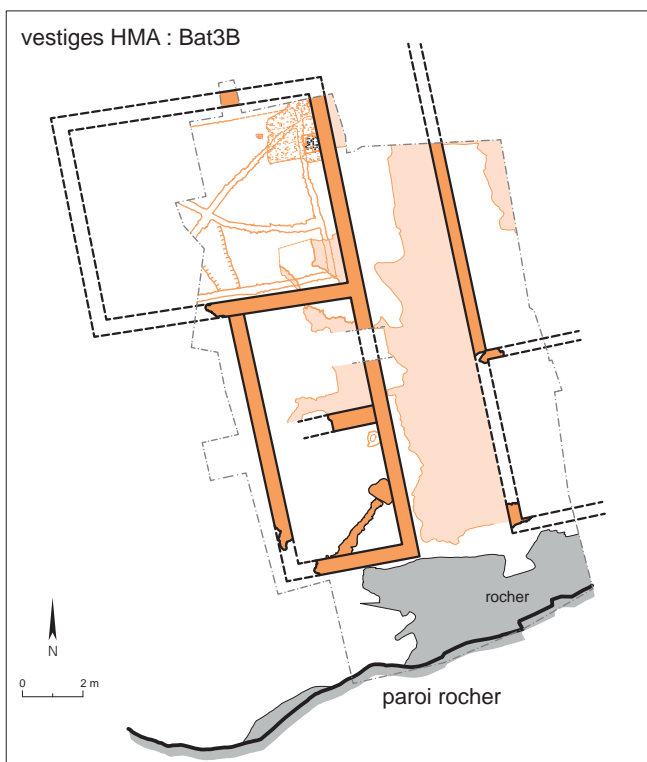
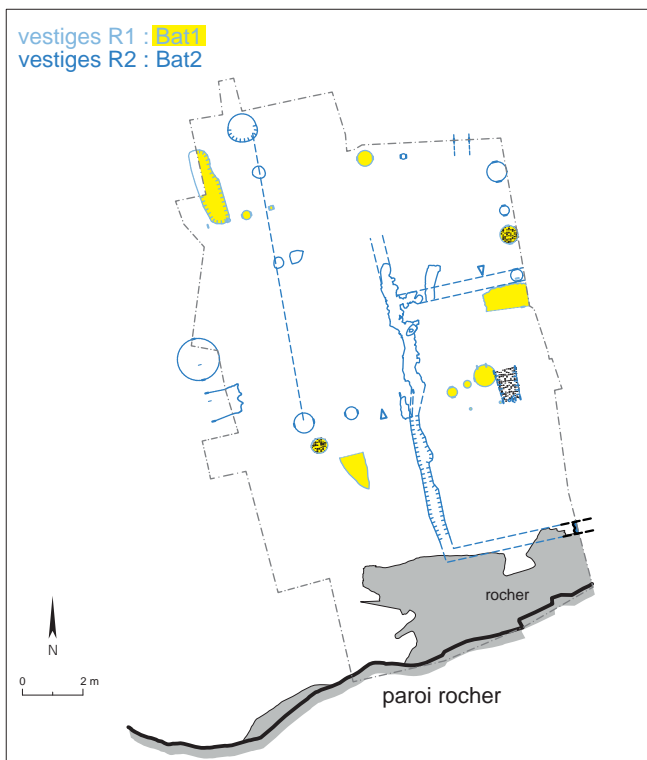


Fig. 12. Sion, «Parking du Pénitencier».

Plans schématiques des occupations successives de la période historique: **Phase R1** (I^{er} - III^e s.), **Phase R2** (IV^e s.), **Phase R3** (V^e s.), **Phase HMA** (V^e - VII^e s.), **Phase HMA, MA** (VIII^e --> XIV^e s.?).



Fig. 13. Sion, «Parking du Pénitencier». Plan schématique compilé des vestiges des phases romaines R1 (Bat1, I^{er} - III^e s.) et R2 (Bat2, IV^e s.). Ces vestiges ont été arasés et en partie démantelés avant la construction du bâtiment postérieur Bat3A (R3).



Fig. 14. Sion, «Parking du Pénitencier». Bat2, phase R2. Négatif de la paroi ouest, matérialisée par un fossé de récupération (184), encore comblé de pierres dans la partie nord (214). Vue depuis le sud.



Fig. 15. Sion, «Parking du Pénitencier». Phase R3 (V^e s.)
Plan schématique des vestiges du bâtiment Bat3A.



Fig. 16. Sion, «Parking du Pénitencier.» Phase R3 (V^e s.)

Vue générale des vestiges du bâtiment Bat3A. Les quatre pièces (C, D, E, F) sont distribuées de part et d'autre d'un couloir de circulation (A) aboutissant à un second couloir (B) perpendiculaire, aménagé entre le bâtiment et le pied du rocher de Valère. Le local F a été entièrement recoupé par le bâtiment semi-enterré Bat4 du Moyen Age. Vue depuis le nord.



Fig. 17. Sion, «Parking du Pénitencier.» Phase R3 (V^e s.)

Bâtiment Bat3A, couloir A. Détail du sol en mortier à la surface peinte en rouge (UT12). Vue depuis le sud-ouest.



Fig. 18. Sion, «Parking du Pénitencier». Phase R3 (V^e s.).
Bâtiment Bat3A. Extrémité sud du couloir A aboutissant au couloir B aménagé entre le bâtiment et le rocher de Valère. Au premier plan, l'angle sud-est de la pièce D avec le canal de la banquette chauffée aménagée contre le mur M4. Vue depuis le nord-ouest.



Fig. 19. Sion, «Parking du Pénitencier». Phase R3 (V^e s.).
Bâtiment Bat3A, local C. Détail des canaux du système de chauffage par le sol (76). Vue depuis l'est.



Fig. 20. Sion, «Parking du Pénitencier». Phase R3 (V^e s.).
Bâtiment Bat3A, local C. Détail des canaux du système de chauffage par le sol (76). Vue depuis le nord.



Fig. 21. Sion, «Parking du Pénitencier». Phase R3 (V^e s.)
Bâtiment Bat3A, local C. Canaux du système de chauffage par le sol (76) dans l'angle nord-est de la pièce. Deux négatifs de colonnes de *tubuli* (249) ont été découverts contre le parement ouest du mur M2. Ces tuiles creuses formaient une cheminée assurant le tirage et l'évacuation de la fumée. Vue depuis le sud-ouest.



Fig. 22. Sion, «Parking du Pénitencier». Phase R3 (V^e s.).
Bâtiment Bat3A, local C. Détail de la couverture en dalles des canaux du système de chauffage par le sol (76). Vue zénithale.



Fig. 23. Sion, «Parking du Pénitencier». Phase R3 (V^e s.).
Bâtiment 3A, local C. Détail du sol en mortier de la pièce (90). Un foyer (236) a été aménagé tardivement (HMA) contre le mur M2. Vue zénithale.



Fig. 24. Sion, «Parking du Pénitencier». Phase R3 (V^e s.) Bâtiment Bat3A, local C. Détail des murets délimitant les canaux du système de chauffage (76). Vue depuis le sud.



Fig. 25. Sion, «Parking du Pénitencier». Bâtiment Bat3A. Négatifs de *tubuli* (249: flèches) contre l'enduit du mur M2, dans l'angle nord-est du local C. Vue depuis le sud-ouest.



Fig. 26. Sion, «Parking du Pénitencier». Phase R3 (V^e s.)
Bâtiment Bat3A, local D. Détail du sol en mortier (UT10/13) du local D. Le mur de refend M8 au second plan a été ajouté au début du Haut Moyen Age pour diviser la pièce en deux. A droite, l'angle nord-ouest (M6) du bâtiment semi-enterré Bat4 (HMA, MA), recoupant le couloir A. Vue depuis le sud-ouest.



Fig. 27. Sion, «Parking du Pénitencier». Phase R3 (V^e s.)
Bâtiment Bat3A. Détail de la fondation du mur M67 du local E. A gauche, le mur plus tardif M 89 du bâtiment semi-enterré Bat4 (Phase HMA, MA) est appuyé contre l'élévation du mur romain. Vue depuis le nord-est.

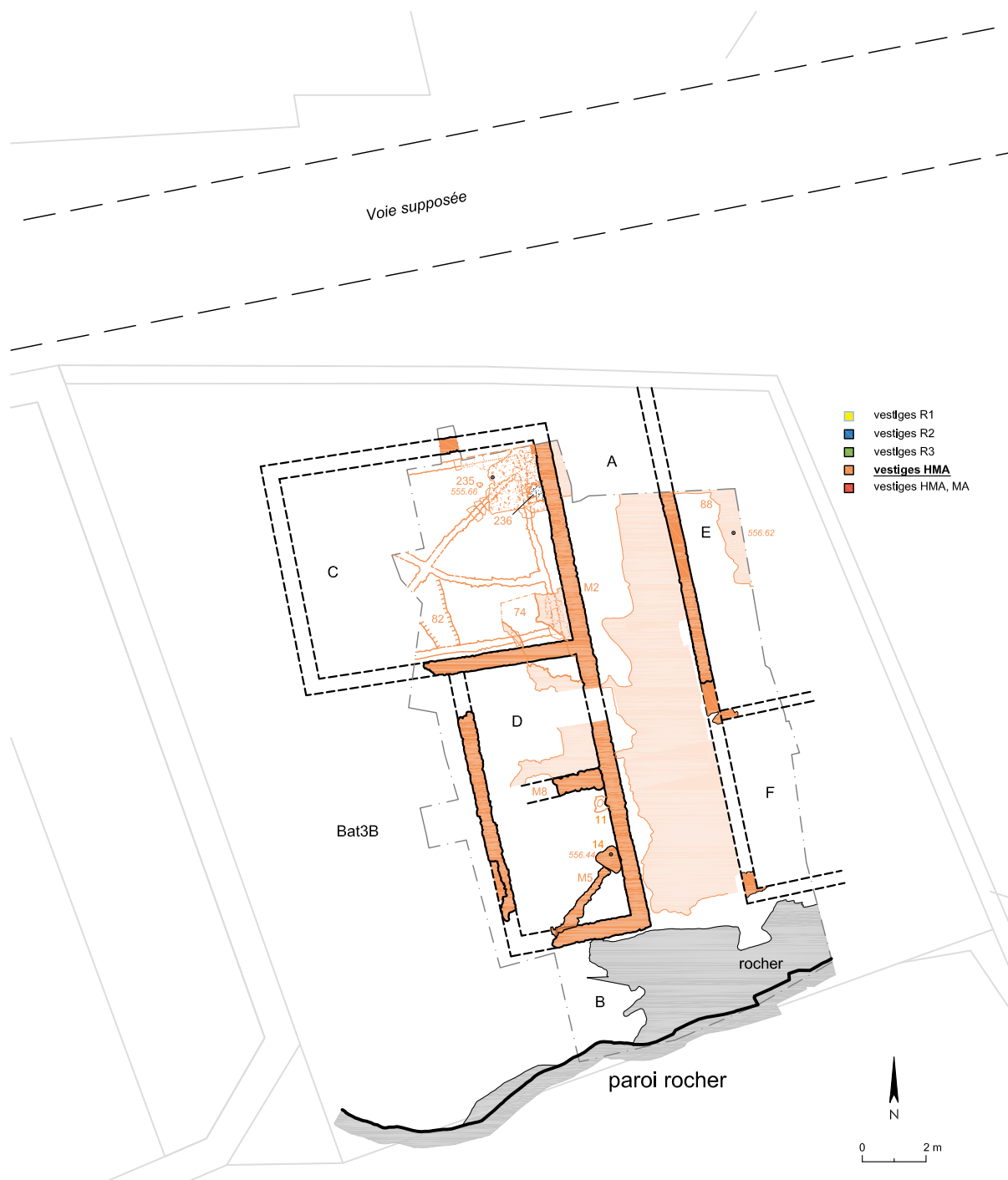


Fig. 28. Sion, «Parking du Pénitencier». Phase HMA (V^e - VII^e s.).
Plan schématique des vestiges du bâtiment Bat3B.



Fig. 29. Sion, «Parking du Pénitencier». Phase HMA (V^e - VII^e s.). Bâtiment Bat3B. Mur M8 divisant le local D en deux. Vue depuis l'est.



Fig. 30. Sion, «Parking du Pénitencier». Phase HMA (V^e - VII^e s.). Bâtiment Bat3B. Muret/solin M5 construit dans l'angle sud-est du local D et bloc 14 aménagé au pied du mur M2. Vue depuis le nord-est.



Fig. 31. Sion, «Parking du Pénitencier». Phase HMA, MA (VIII^e -> XIV^e s.).
Plan schématique des vestiges du bâtiment semi-enterré Bat4.



Fig. 32. Sion, «Parking du Pénitencier». Phase HMA, MA (VIII^e -> XIV^e s.).
Vue générale des vestiges du bâtiment semi-enterré Bat4. Cette construction, délimitée par les murs M3, M6 et M89, recoupe le couloir (A) du bâtiment Bat3. On y pénétrait par un large seuil en pierre (flèche).
Vue depuis l'est.



Fig. 33. Sion, «Parking du Pénitencier». Phase HMA, MA (VIII^e - XIV^e s.).
Vue générale des vestiges du bâtiment semi-enterré Bat4. La cuvette du bâtiment a été comblée par sa propre démolition (25), puis recouverte par des colluvions (40). Au-dessus, la terre agricole (26) du pré figuré sur la gravure de 1827 (voir Fig. 3), puis la terre de vigne (16). Derrière les arbres, le mur bordant l'accès au château de Valère, également représenté sur la gravure de 1827. Vue depuis le sud-ouest.